



FESTIVALS 2010

21^{ème} édition

Charte des Eurochestries

1. Une pratique orchestrale à la dimension européenne
2. Des rencontres de jeunes instrumentistes de haut niveau
3. Un podium de jeunes chefs d'orchestre et de jeunes solistes
4. Un chantier européen pour les compositeurs : la création et la promotion des oeuvres contemporaines
5. La découverte des répertoires nationaux européens
6. Le développement d'une fraternité artistique européenne par la création d'orchestres en mélange de nationalités : fusion des formations symphoniques et mise en commun des ressources instrumentales.
7. La coopération des chœurs de jeunes de l'Europe
8. La mise en valeur des sites et des patrimoines régionaux
9. La diffusion du grand répertoire symphonique auprès d'un large public
10. L'ouverture aux cultures des peuples d'Europe

Conditions et procédure pour les orchestres et chœurs pour participer aux festivals Eurochestries

La participation à un festival Eurochestries suppose:

Étape 1 – prendre connaissance et **accepter le cahier des charges du festival** auquel l'orchestre ou le chœur souhaite participer.

Étape 2 – faire une **demande de participation** auprès de la Fédération des festivals Eurochestries à l'aide du **formulaire "Candidature pour la participation à un festival 2010"**

Étape 3 - Après avis favorable du président de la Fédération des festivals Eurochestries et de l'organisateur du festival, **signer le contrat de participation** co-signé par ceux-ci, **en payant la cotisation** à la Fédération des festivals Eurochestries.

Aucun orchestre ou chorale ne sera autorisé à participer à un festival sans avoir suivi cette procédure: demande préalable auprès de la Fédération des festivals Eurochestries, la signature du contrat de partenariat par les trois parties, paiement de la cotisation au moment de la signature du contrat.

Pour 2010, celle-ci s'élève à 50 € par orchestre + 10 € par personne participante (musiciens et accompagnants).

L'inscription de l'orchestre/chœur ne sera effective qu'au versement de cette cotisation.

Fédération des festivals Eurochestries
1 rue du 8 mai – 17500 Saint Germain de Lusignan – FRANCE
Tél : + 33 (0)5 46 48 25 30
Email : fede.eurochestries@orange.fr / www.eurochestries.org



FESTIVALS 2010

21^{ème} édition

EUROCHESTRIES AU QUÉBEC

du 13 au 22 août

PREMIÈRE ÉDITION AU QUÉBEC DU 13 AU 22 AOÛT 2010

Les organisateurs du Festival Eurochestries au Québec seront heureux de vous accueillir dans la ville de Québec à cette occasion.

Le Festival Eurochestries au Québec aura lieu du 13 au 22 août 2010.

Ces **Rencontres internationales d'Orchestres de Jeunes** seront organisées dans le respect de la Charte des Eurochestries.

Conditions de participation des orchestres

Les organisateurs prennent en charge les orchestres lors de leur arrivée à Québec.

1) DATES

Le **Festival Eurochestries au Québec** aura lieu du **13 au 22 août 2010**.

Arrivée des orchestres : 13 août à partir de 14 heures

Départ des orchestres : 22 août au matin

PROLONGATION

Tout orchestre qui voudrait prolonger le séjour en arrivant le 12 et/ou en repartant le 23 ou le 24 août peut le faire à ses frais. Le coût en est de 50\$CAN par personne et par jour.

L'information doit être donnée dès l'inscription. Les modalités de la prolongation seront entérinées par les deux parties d'ici le 15 mars 2010.

2) TRANSPORT

Il y a des vols qui arrivent directement d'Europe à Québec.

Les plus fréquents sont des vols Paris-Québec. Il y a aussi des vols Nantes-Québec et Marseille-Québec.

Si vous arrivez à Montréal, vous devez louer un autocar. Pour information, le coût est à ce jour de 1305.00 \$CAN pour le trajet Montréal-Québec. (Ce montant inclut la taxe d'aéroport et les autres taxes)

Pour ceux qui repartent à Montréal, la location pour un autocar Québec-Montréal est actuellement de 1230.00\$ (taxes incluses)

3) SEJOUR (HEBERGEMENT ET REPAS)

L'hébergement en pension complète sera pris en charge par le Festival Eurochestries au Québec à partir du 13 août au soir jusqu'au 22 août après le petit déjeuner.

Les instrumentistes et les accompagnateurs seront hébergés collectivement.

Les chefs d'orchestres et les chauffeurs de bus seront hébergés sur le même lieu.

4) ENCADREMENT

Les orchestres devront obligatoirement venir avec:

- un responsable de l'encadrement des musiciens. Chaque orchestre est responsable de la discipline et de l'encadrement de ses musiciens. Un responsable devra être nommé par l'orchestre. Il sera chargé de veiller à la bonne conduite de ses musiciens et sera l'interlocuteur du festival en cas de problème.

Les musiciens mineurs sont également sous la responsabilité de l'orchestre qui doit prévoir un encadrement suffisant à cet effet.

- un interprète
- un régisseur : afin de faciliter l'organisation des répétitions, des concerts et des déplacements, chaque orchestre devra nommer un régisseur chargé de coordonner tous les problèmes techniques avec la régie générale du Festival (transport du matériel...)

5) EFFECTIFS - ORCHESTRES

Les organisateurs attendent **45 personnes par orchestre** y compris le chef d'orchestre, les accompagnateurs et un interprète s'il y a lieu.

Toute personne excédentaire devra payer un supplément de 60.00\$ CAN par jour.

Le nombre d'accompagnateurs sera défini d'un commun accord entre l'orchestre et le Festival en fonction de l'effectif des instrumentistes.

L'orchestre fournira dès l'inscription:

- **La liste nominative des instrumentistes**, en indiquant l'instrument joué, la répartition Filles et Garçons, les noms et prénoms, les dates et lieux de naissance de chaque musicien, ainsi que les numéros de passeport.

- **La liste nominative de l'encadrement**, en précisant: chef d'orchestre, directeur, régisseur, personnalités accompagnant le groupe, les parents, les chauffeurs, en indiquant les noms et prénoms, dates et lieux de naissance, les numéros de passeport.

(Nous préciser le nombre de couples pour la réservation des chambres).

Veillez signaler : les repas spéciaux, végétariens, végétaliens, sans sel etc...

6) CONCERTS et PROGRAMME MUSICAL

- **Concert d'ouverture :**

Dimanche 15 août 2010 - Palais Montcalm à Québec

Chaque orchestre se présentera avec **une ou deux oeuvres de compositeurs de son pays** mettant en valeur l'orchestre. (Durée de la prestation: 10 à 15 minutes maximum).

- **Pendant le festival**, chaque orchestre donnera plusieurs concerts en formation "nationale", avec son propre répertoire.

Chaque concert doit comporter **deux parties de 40 minutes avec un entracte.**

*Fédération des festivals Eurochestries
1 rue du 8 mai - 17500 Saint Germain de Lusignan - FRANCE
Tél : + 33 (0)5 46 48 25 30
Email : fede.eurochestries@orange.fr / www.eurochestries.org*

Chaque orchestre arrivera avec son **répertoire prêt**.

Des temps de répétitions d'environ une heure sur les lieux de concerts seront prévus.

Le programme musical devra parvenir à la Fédération des festivals avant le 1er mars 2010.

Une partie du répertoire devra être consacrée à des **compositeurs du pays d'origine** de l'orchestre.

Des ensembles issus des orchestres (quatuor, quintette à cordes ou à vent) pourront être appelés à jouer dans des lieux publics.

- Concert international de clôture :

Samedi 21 août 2010 - Palais Montcalm à Québec

Le Concert de clôture du Festival constitue l'originalité et la force des festivals Eurochestries.

Un ou deux grands orchestres seront constitués, rassemblant tous les musiciens présents.

Ces formations ont la particularité de réunir nationalités et cultures différentes.

Chaque chef d'orchestre proposera et dirigera une œuvre. Durée: environ 10 min.

Le choix des oeuvres pour le concert de clôture se fera en accord avec les chefs d'orchestre et les organisateurs du Festival.

Chaque matinée sera donc consacrée aux répétitions européennes afin de préparer le concert de clôture.

La régie du concert européen est assurée par le Festival, avec l'aide des régisseurs d'orchestres.

7) INSTRUMENTS ET PUPITRES

Les pupitres et principaux instruments de percussions seront fournis par la Festival. Les orchestres sont priés d'envoyer avant le 30 mars 2010 leurs besoins.

Les autres instruments tels que contrebasses, violoncelles et tubas seront en location aux frais des ensembles. Le coût de location sera connu ultérieurement.

8) PARTITIONS

Pour les concerts, chaque orchestre doit apporter les partitions originales nécessaires. Les frais éventuels de location sont à la charge de l'orchestre. (Les photocopies étant interdites).

Pour le concert de clôture, chaque chef d'orchestre fournit le matériel de l'œuvre qu'il dirigera.

Il sera demandé à chaque chef d'orchestre de nous faire parvenir avant le 20 mai 2010 un exemplaire complet de l'œuvre choisie pour le concert de clôture du Festival, afin que nous puissions préparer le matériel d'orchestre à l'avance.

9) ASSURANCES

Chaque orchestre devra se **couvrir d'une assurance** contre la détérioration et le vol (nous fournir une attestation d'assurance).

Le **Festival** pour sa part contracte une assurance **Responsabilité Civile** pour les dommages causés de son fait.

10) VIE EN COMMUNAUTE

Les participants s'engagent à respecter les règles de la vie communautaire, ainsi que le planning des activités du **Festival Eurochestries**.

Respect du sommeil d'autrui : observer le silence à l'intérieur et à l'extérieur des locaux

Interdiction de fumer et de véhiculer de l'alcool à l'intérieur du lycée et dans l'enceinte du lieu d'hébergement.

Le non-respect du règlement peut entraîner de lourdes sanctions à l'égard de l'orchestre.

Toute détérioration reconnue causée par l'orchestre sera facturée à l'orchestre.

Des réunions auront lieu quotidiennement, avec les Chefs d'orchestres, les régisseurs d'orchestres, les interprètes et l'ensemble de l'équipe du Festival.

Ces réunions ont pour but de faire une synthèse de la journée et de préciser l'organisation de la journée suivante (heure de départ des bus vers les lieux de concerts, heures de répétitions, repas, problèmes de régie, transports des gros instruments...).

11) DROIT DE PARTICIPATION - COTISATION

Les orchestres souhaitant participer aux festivals Eurochestries doivent s'acquitter d'une cotisation d'adhésion à la Fédération des Festivals Eurochestries.

Pour 2010, celle-ci s'élève à 50€ par orchestre + 10 € par personne participante (musiciens et accompagnants).

Cette cotisation devra être versée à l'inscription.

L'inscription sera effective au versement de cette cotisation.

12) DIVERS

La participation des chefs d'orchestre et des orchestres est basée sur le principe du bénévolat.

Un contrat sera établi par la fédération et l'organisateur du festival.

→ Pour participer au festival Eurochestries au Québec:

Renvoyez dès que possible le formulaire "Candidature pour la participation à un festival 2010" à la Fédération des festivals Eurochestries:

1 rue du 8 mai 17500 Saint-Germain de Lusignan – Tél.: 05 46 48 25 30

Email: fede.eurochestries@orange.fr

ESQUISSE D'HORAIRE

ARRIVÉE À QUÉBEC
VENDREDI 13 AOÛT

SAMEDI 14 AOÛT
EN APRÈS MIDI : PRÉSENTATION DES GROUPES, CONFÉRENCE DE PRESSE,
PRÉSENTATION DU PROGRAMME AUX DIRECTEURS.

DIMANCHE 15 AOÛT
GÉNÉRALE ET CONCERT D'OUVERTURE AU PALAIS MONTCALM à 19.30

LUNDI 16 AOÛT
9.À 12.00 RÉPÉTITIONS
12.00 À 14.00 DÎNER
14.00 VISITE DE QUÉBEC
17.00 RACCORD POUR LE CONCERT EN SOIRÉE
18.00 SOUPER
19.30 CONCERT DANS LES ARRONDISSEMENTS

MARDI 17, MERCREDI 18, JEUDI 19, VENDREDI 20 AOÛT
MÊMES HORAIRES QUE POUR LE 16 Août

SAMEDI 21 AOÛT
GÉNÉRALE & CONCERT DE FERMETURE AU PALAIS MONTCALM 19.30

DIMANCHE 22 AOÛT
DÉPART DE QUÉBEC